

**EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 22 janvier 2025,

OBJET : Bilan de la section de SAINTE BLAIZINE – Année 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize janvier deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
GUILLERMET Maria
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de décider de l'utilisation du produit de la section de SAINTE BLAIZINE pour l'exercice 2025. Il communique le bilan financier de la section pour l'exercice 2024 ci-dessous :

RECETTES

Location de terrains (Christian LATOUR)	300,00 €	♦ (montant tiré du budget général)
Vente de bois	0,00 €	
Affouages 2024	300,00 €	♦ (montant tiré du budget forêt)
TOTAL des recettes	600,00 €	

DEPENSES

Cotisation CVO	0,00 €	} (montants tirés du budget forêt)
Frais de garderie HT	70,64 €	
Contribution à l'hectare	19,27 €	
Nouvel engagement PEFC 2024-2029	40,00 €	

TOTAL des dépenses **129,91 €**

Bilan 2024 : 600,00 € - 129,91€ = 470,09 €

Compte tenu du solde positif de l'exercice 2023 soit 1 803,45 €, le solde de l'exercice 2024 s'arrête à un excédent de 2 273,54 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2024 ci-dessus.

- **APPROUVE** que les dépenses et les recettes ont été inscrites aux budgets de la Commune (budget général et budget forêt) 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Philippe EMIN

